



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

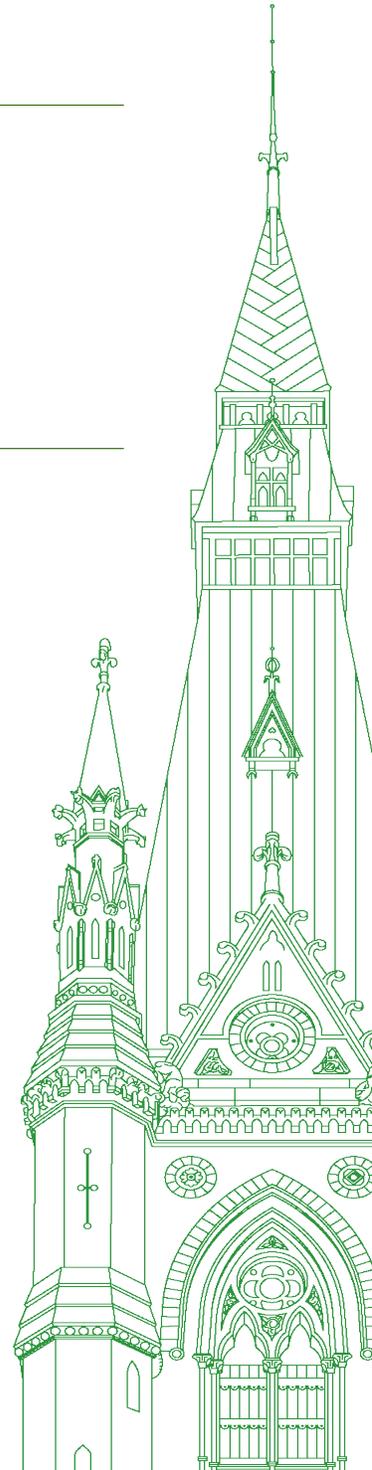
Bureau de régie interne

TRANSCRIPTION

NUMÉRO 008

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 8 octobre 2020



Bureau de régie interne

Le jeudi 8 octobre 2020

• (1120)

[Français]

L'hon. Anthony Rota (Président de la Chambre des communes) : Maintenant que nous sommes tous ici et que nous sommes tous connectés, nous pouvons commencer.

[Traduction]

Mais avant, je tiens à saluer nos nouveaux membres.

Monsieur Richards, soyez le bienvenu.

[Français]

Bienvenue, monsieur Deltell.

[Traduction]

Passons au compte rendu de la dernière séance. Des modifications sont-elles nécessaires? Est-ce que tout est bon et acceptable?

[Français]

Tout est en place.

[Traduction]

Passons au point 2 de l'ordre du jour, « Affaires découlant de la réunion précédente ». Est-ce qu'il en ressort quelque chose?

[Français]

L'hon. Pablo Rodriguez (leader du gouvernement à la Chambre des communes) : Monsieur LeBlanc, m'entendez-vous?

L'hon. Dominic LeBlanc (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada): Oui.

L'hon. Pablo Rodriguez: Peignez vos cheveux un peu.

L'hon. Dominic LeBlanc: Mon problème, monsieur Rodriguez, c'est que je n'ai pas 10 bouteilles de fixatif comme vous. Étant donné que c'est la première rencontre de M. Deltell, on devrait lui dire que c'est Développement économique Canada pour les régions du Québec, au Québec, qui paie pour le fixatif, parce que c'est de l'innovation.

L'hon. Anthony Rota: C'est dommage qu'il n'ait pas son masque. Je ne parle pas de M. Deltell, mais de M. LeBlanc. Nous allons continuer.

[Traduction]

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le président, vous êtes tombé dans le panneau.

[Français]

L'hon. Anthony Rota: Monsieur LeBlanc, nous allons continuer.

[Traduction]

Le point 3 est la ratification d'une décision. Chacun a eu la possibilité de voter.

[Français]

Est-ce que tout le monde a pu voter correctement? Il semble n'y avoir aucun problème.

[Traduction]

Nous avons maintenant un rapport...

Je m'adresse aux conservateurs. Vous avez deux nouveaux membres.

Monsieur Richards, puis-je obtenir votre attention un moment?

Je m'adresse aux conservateurs. Vous avez deux nouveaux membres. Qui remplace M. Strahl, qui était votre porte-parole officiel?

M. Blake Richards (whip en chef de l'opposition) : C'est à contrecœur que j'ai accepté de l'être.

L'hon. Anthony Rota: Merci.

M. Richards sera le porte-parole officiel du parti conservateur.

Nous sommes maintenant au point 4 de l'ordre du jour. Nous entendrons un exposé de M. Stanton du groupe de travail sur l'édifice du Centre.

Allez-y, monsieur Stanton.

[Français]

M. Bruce Stanton (président, Groupe de travail sur la VPLT et la réhabilitation de l'édifice du Centre): Bonjour, monsieur le Président. Je vous remercie.

Chers collègues, bonjour.

Je suis ici aujourd'hui à titre de président du groupe de travail sur la VPLT, c'est-à-dire la vision et le plan à long terme, pour présenter au Bureau une mise à jour sur le travail que nous avons effectué depuis notre dernière réunion et pour faire approuver notre recommandation concernant la participation des parlementaires au jury du concours architectural de Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC, pour le réaménagement du bloc 2.

Avant que je présente les renseignements concernant cette recommandation relative au bloc 2, je souhaite donner une brève mise à jour sur notre dernière réunion du 13 août.

Premièrement, Services publics et Approvisionnement Canada a présenté la stratégie de mobilisation du public qu'il propose pour la VPLT, qui comprend l'élaboration et le lancement d'un sondage auprès de la population. Le groupe est d'accord, dans l'ensemble, sur la stratégie proposée pour mobiliser les Canadiens au sujet du Parlement et a demandé que SPAC revienne fournir plus de détails au groupe de travail.

Deuxièmement, l'Administration de la Chambre des communes a présenté des options de haut niveau pour l'entrée d'un centre d'accueil du Parlement et a répondu aux questions. Cela requiert un examen approfondi par les intervenants, et le groupe de travail continuera de participer à l'examen avant de soumettre une recommandation au Bureau.

[Traduction]

Troisièmement, nous avons eu des nouvelles de la Chambre concernant les actualisations, et on nous a communiqué des avant-projets de conception et des propositions pour la salle des séances, les couloirs et les tribunes de l'édifice du Centre. SPAC a répondu à des questions sur le sujet. Les discussions se poursuivront à notre prochaine réunion, sur les couloirs et les tribunes. Dès que nous aurons eu la chance d'y jeter un second regard, nous reviendrons présenter au Bureau des recommandations et des propositions plus détaillées que nous soumettrons à votre examen.

Enfin, avant de passer à la question du bloc 2, tous les membres du groupe de travail ont maintenant reçu des séances complètes et détaillées d'information sur les avant-projets de conception pour la totalité de l'édifice du Centre et du centre d'accueil. Nous avons hâte de discuter plus en profondeur de la place des exigences du Parlement dans l'ensemble. Après deux réunions, le dossier avance rapidement et nous devrions nous réunir plus tard au cours du mois. Après un bilan de ce qui en ressort, nous aurons d'autres sujets pour alimenter vos discussions.

La seule vraie question sur laquelle nous avons besoin de votre réaction, aujourd'hui, est celle d'un appel d'études. En effet, SPAC a informé le groupe de travail de sa démarche pour l'embauche d'une équipe de consultants sur les études architecturales des nouveaux édifices du bloc 2, dans lesquels logeront, ultérieurement, les fonctions parlementaires.

Peut-être ignorez-vous où se trouve ce bloc? Nous ne le savions pas non plus. C'est le quadrilatère délimité par les rues Wellington, Sparks, Metcalf et O'Connor, immédiatement en face de l'édifice du Centre. SPAC, qui en est à sa planification, lance un concours — quelque chose de gros — et un appel d'études architecturales à cette fin. Cet appel lui permettra de choisir une équipe à la mesure précise d'un projet de cette échelle et de cette importance.

SPAC a également recruté l'Institut royal d'architecture du Canada pour superviser ce concours. Je suis convaincu que sa contribution sera très précieuse. Les deux choisiront ensemble un jury indépendant pour ce concours. Formé de professionnels compétents, il examinera toutes les propositions et retiendra les trois meilleures. Le groupe de travail a lancé l'idée d'une participation parlementaire au jury, selon trois scénarios possibles. Après discussion, il a été convenu que le groupe de travail vous recommanderait de désigner pour la totalité du processus le président du groupe de travail, votre humble serviteur, pour être le juré représentant la Chambre des communes.

Voilà vraiment ce que vous avez au menu aujourd'hui. L'idée était de nous assurer de la continuité des voix parlementaires par

l'entremise du groupe de travail, dans le processus visant le bloc 2. Je vous demande donc d'approuver la désignation, dans le jury de l'appel d'études pour le bloc 2, du président du groupe de travail comme représentant de la Chambre des communes.

• (1125)

[Français]

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions et que je vous donnerai plus de détails sur les renseignements fournis.

Je vous remercie beaucoup.

L'hon. Anthony Rota: Je vous remercie.

Je crois que M. Julian veut poser une question à M. Stanton. Je commence une liste, alors si vous voulez poser des questions, faites-moi signe.

Monsieur Julian, vous avez la parole.

M. Peter Julian (leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique): Je vous remercie, monsieur le Président.

Monsieur Stanton, je vous remercie beaucoup de nous avoir donné ce rapport.

Bien sûr, j'appuie l'idée que le président du Groupe de travail soit désigné pour faire partie de ce jury.

[Traduction]

Partout au Canada, le coronavirus a perturbé la réalisation de beaucoup de projets. Voilà pourquoi je me demande si vous avez des données actualisées à nous communiquer ou si vous pouvez nous faire savoir à quel moment, d'après vous, le groupe de travail pourra le faire.

Merci.

Ma question est très simple: Pour l'ensemble des projets, les données budgétaires sont-elles actualisées?

M. Bruce Stanton: Merci, monsieur Julian.

Je ne crois pas que nous ayons examiné les aspects budgétaires du bloc 2. Je m'informerai auprès de Michel Patrice. Il pourrait savoir ce qu'il pourrait nous communiquer. Jusqu'ici, nous ne nous sommes occupés que des propositions pour un appel d'études. Comme vous le savez bien, ça s'insère dans quelque chose qui est beaucoup plus à long terme... Tant d'éléments de la vision à long terme sont tellement intégrés qu'on nous les présente en notre qualité de groupe de travail, également.

Monsieur Patrice, avez-vous des renseignements que nous pourrions communiquer à M. Julian sur cette question?

L'hon. Anthony Rota: M. Patrice a fait savoir que M. Gameiro serait...

M. Bruce Stanton: D'accord. Allez-y, monsieur Gameiro.

L'hon. Anthony Rota: ... mieux en mesure de répondre à la question. Monsieur Gameiro, si vous êtes en ligne, vous pouvez intervenir ici.

M. Rob Wright (sous-ministre adjoint, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)): Ici Rob Wright, de SPAC. J'interviens [Inaudible] de l'information.

Sur les coûts de l'édifice du Centre et du centre d'accueil au Parlement, nous avons, jusqu'ici, fourni des estimations pour différentes options concernant des éléments importants mais précis du projet.

Si vous vous rappelez les décisions concernant la salle des séances et les différentes options la concernant, nous avons communiqué les coûts de différentes options ainsi que de différentes tailles envisagées pour le centre d'accueil. Sur des options précises pour des éléments que le Sénat envisage pour des bâtiments intercalaires à construire dans la cour est, par exemple, nous en avons déterminé certains coûts. Ces éléments se mettent en place, alors que nous nous abordons les questions...

• (1130)

L'hon. Anthony Rota: Monsieur Wright, je suis désolé. Reviendriez-vous un peu en arrière? J'ignore si vous avez désactivé votre microphone. Il ne semble pas, mais nous ne vous entendons plus.

M. Rob Wright: Je suis désolé. Pouvez-vous maintenant m'entendre?

L'hon. Anthony Rota: Oui, mais à peine.

M. Rob Wright: Mon micro n'est pas désactivé. Si j'élève la voix, c'est mieux?

L'hon. Anthony Rota: Ça n'est toujours pas assez fort. Nous vous entendons à peine. Je ne comprends pas ce qui se passe.

M. Rob Wright: Eh bien, je pourrais confier à...

L'hon. Anthony Rota: C'est très bien maintenant; c'est parfait. Poursuivez.

M. Rob Wright: D'accord. Excellent!

Nous arrivons à ce que j'appellerais les éléments constitutifs. Les décisions et les options proposées au Parlement, que nous abordons successivement, sont comme de gros rochers qui se répercutent vraiment sur le coût de base du centre d'accueil et de l'édifice du Centre. En nous en occupant, cet automne, nous pourrions revenir avec un budget de base et un calendrier. Ça nous placera dans une situation vraiment avantageuse.

Nous avons vraiment pu atténuer les répercussions de la Covid sur l'édifice du Centre. Au début de la pandémie, à la mi-mars, nous nous sommes vraiment efforcés de mettre en place, sur l'emplacement, des pratiques sanitaires et des précautions que je qualifierais d'exemplaires. Avec la collaboration de l'Association canadienne de la construction ces pratiques de construction sont devenues exemplaires à l'échelle nationale.

Nous avons dû faire quelques ajustements, mais sans conséquences sur le calendrier, qui ne nous ont pas arrêtés. Les coûts sont peut-être le facteur le plus important d'un projet à cette échelle. Le temps est de l'argent. Le respect du calendrier nous a été très profitable sur le plan budgétaire. Nous avons pu respecter toutes les échéances, et, alors que nous continuons de collaborer avec le groupe de travail et le sous-comité sénatorial de la vision et du plan à long terme sur ces décisions majeures, qui seront recommandées de nouveau au Bureau de la régie interne et au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, nous serons en mesure d'établir un budget de base et un calendrier.

[Français]

M. Peter Julian: Excusez-moi.

[Traduction]

L'hon. Anthony Rota: Monsieur Julian, voudriez-vous recevoir des renseignements complémentaires à ce sujet?

M. Peter Julian: Quand pensez-vous pouvoir en saisir notre comité?

M. Rob Wright: Dès que le Bureau aura fait une évaluation définitive des options, nous pourrions nous présenter avec le budget.

Il importe de noter que des milliers de décisions s'insèrent dans ce projet, mais il s'en trouve même une poignée à pouvoir en faire varier le coût de plusieurs centaines de millions de dollars. Il sera difficile de nous présenter devant vous avec un budget sans contribution à ces décisions, qui ont des répercussions considérables sur le budget.

En ce qui concerne les dimensions de la salle des séances, la décision est connue. Elle a été importante. Même chose pour la taille du centre d'accueil parlementaire. Il faut peut-être prendre encore 10 à 15 décisions capitales pour nous donner vraiment une base. D'autres décisions suivront. Une fois les décisions importantes prises sur les éléments de grande taille, nous pourrions établir le budget de base. Notre espoir serait de franchir cette étape d'ici le temps de Noël.

• (1135)

L'hon. Anthony Rota: La parole est à M. Stanton. M. Richards le suivra.

M. Bruce Stanton: Merci, monsieur le président.

Je suis désolé d'avoir raté cet élément capital de la question de M. Julian sur les dépenses. Ça coïncidait avec une coupure du son de quelques secondes. Toutes mes excuses pour ne pas avoir prêté attention aux dépenses concernant l'édifice du Centre. Ce n'était pas pour le bloc 2. Toutes mes excuses.

L'hon. Anthony Rota: Très bien. À M. Richards, maintenant.

M. Blake Richards: J'avais des questions semblables à celles de M. Julian, mais j'en ajouterai quelques-unes, qui seront brèves.

En ce qui concerne les recommandations sur la conception de la salle des séances, etc., comprendront-elles diverses configurations de sièges? Y aura-t-il des scénarios pour diverses configurations? Est-ce qu'on en proposera un? Aura-t-il ce genre de détail? Des configurations de sièges seront-elles recommandées?

M. Rob Wright: Monsieur Richards, notre premier coup d'œil a été très sommaire. Nous avons examiné différentes options qui allaient jusqu'en 2050. Les paramètres de cette planification, particulièrement en ce qui concerne les tribunes et la place réservée aux députés dans les tribunes de la Chambre même dépendent tous de l'allure de la courbe de croissance démographique et, en conséquence, de la croissance du nombre de parlementaires, également, sur des décennies. Nous n'avons jeté qu'un premier coup d'œil.

Vous savez peut-être que, il y a un certain temps, on a décidé de ne pas modifier la surface au sol de la salle des séances de la Chambre des communes. La surface au sol ne changera pas. Dès que le groupe de travail en aura discuté dans une certaine mesure, nous ramènerons le sujet devant le Bureau, avec des propositions. Nous verrons ce que le groupe de travail décidera, mais nous communiquerons nos meilleures propositions et nous laisserons alors le Bureau de régie interne les étudier.

Qu'il suffise de dire que, à l'avenir, les demandes et les exigences formulées à l'égard de cette surface augmenteront certainement.

M. Blake Richards: Je voudrais qu'on me tienne au courant.

Faut-il comprendre que vous proposerez une recommandation plutôt qu'un ensemble d'options? Est-ce que c'est ce qu'on entend faire? J'ai également compris qu'on avait annoncé, en mars, que le Bureau voulait vraiment que la salle des séances respecte le plus possible son style actuel. Peut-être pouvez-vous tous les deux y répondre à tour de rôle.

De plus, j'ai encore une question pour vous trois.

Envisage-t-on d'augmenter la sécurité dans les tribunes? Elles ont déjà servi manifestement à des tirs de projectiles. A-t-on songé à ce à quoi elles pourront ressembler désormais?

M. Bruce Stanton: Concernant le dernier point que vous avez soulevé, la sécurité, nous n'avons pas examiné cet aspect précis. Je pense que c'est pertinent. Nous avons fait des comparaisons quant à la taille de la tribune par rapport au nombre de députés à la Chambre. Avec l'ancienne Chambre des communes, dans l'édifice du Centre, le Canada était certainement choyé, car on pouvait y accueillir beaucoup plus de visiteurs que bien d'autres parlements de type Westminster.

Pour la suite des choses, il y aura certainement des répercussions à cet égard. Vous avez tout à fait raison, pour un de vos trois points. L'empreinte actuelle des chambres — la magnifique structure de style néogothique — ne changera pas. Nous devons travailler dans les limites de l'empreinte existante.

Il convient, alors que nous cherchons à accueillir plus de députés, de privilégier une configuration conforme aux orientations du Bureau, concernant... Évidemment, la préférence était de maintenir une allée centrale, avec les députés ministériels et l'opposition face à face, de part et d'autre de l'allée. Nous avons été informés de cette préférence, et nous la garderons certainement à l'esprit.

Quant à savoir si nous n'aurons qu'une seule recommandation à vous présenter, je ne me sens pas à l'aise d'en parler au nom du groupe de travail si tôt dans le processus. Je vais m'inspirer de vos propos: je dirais qu'il est possible qu'il y en ait plus d'une. Je serai sans doute guidé par le groupe de travail et par ce que nous considérons probablement comme la meilleure option, mais avec une ouverture... Je pense que c'est un aspect qui nécessite manifestement une discussion et une réflexion approfondies. Nous voulons être certains de bien faire les choses.

• (1140)

M. Blake Richards: Merci.

L'hon. Anthony Rota: Y a-t-il d'autres...

[Français]

Monsieur Deltell, vous avez la parole.

M. Gérard Deltell (leader à la Chambre de l'opposition officielle): Je vous remercie, monsieur le Président.

Bonjour, monsieur Stanton.

C'est toujours agréable de vous parler, dans toutes les circonstances, et celle-ci est une première pour moi.

J'aimerais juste savoir, même si je me doute de la réponse, s'il est possible de faire des visites guidées sécuritaires pour voir les travaux qui ont cours dans l'édifice du Centre.

L'hon. Anthony Rota: Monsieur Stanton, vous avez la parole.

M. Bruce Stanton: Je vous remercie, monsieur Deltell. Je vous souhaite la bienvenue au Bureau de régie interne.

Tous les membres du Groupe de travail ont participé à cette tournée de l'édifice du Centre. À l'heure actuelle, nous n'envisageons pas une autre tournée, mais, à mon avis, c'est une bonne demande. Nous allons nous pencher sur la possibilité d'organiser cela pour les membres du Bureau, si c'est possible, au cours des prochaines semaines ou des prochains mois.

L'hon. Anthony Rota: Nous allons donc nous pencher là-dessus et tenter d'organiser une autre tournée, en espérant que tout le monde sera disponible. Je sais qu'il vaut la peine de voir ce qui se passe.

Est-ce qu'il y a d'autres questions?

[Traduction]

M. Stanton cherchait à avoir l'approbation du Bureau concernant le concours de conception architecturale pour le bloc 2, et la nomination du président du groupe de travail, M. Stanton, à titre de juré représentant la Chambre des communes. Est-ce que tout le monde est d'accord?

Bien. C'est unanime. Toutes mes félicitations ou mes condoléances, monsieur Stanton. Je ne sais pas vraiment quel terme convient le mieux, mais je suis sûr que vous ferez un excellent travail.

[Français]

Nous allons maintenant aborder le cinquième élément, soit la 48^e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui aura lieu à Montréal, du 7 au 12 juillet 2022.

Monsieur Stanton, je vous cède de nouveau la parole.

M. Bruce Stanton: Je vous remercie encore une fois, monsieur le Président.

Avant de commencer, je tiens à remercier M. Francis Drouin, président de la Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, de m'accompagner. Il vous fera une présentation détaillée de la demande dont vous êtes saisis pour que le Parlement du Canada accueille la 48^e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Je tiens à confirmer que le Conseil interparlementaire mixte a étudié cette proposition lors de sa réunion du 15 juillet 2020.

[Traduction]

Le Conseil interparlementaire mixte, le CIM, joue un rôle quelque peu limité dans l'examen de toute demande de conférence internationale. Notre rôle consiste à veiller à l'absence de conflits par rapport aux ressources dont dispose la Direction des affaires internationales et interparlementaires pour offrir l'appui adéquat. Évidemment, nous savons que le pouvoir de dépenser pour ces conférences relève de vous et du CIBA, du côté du Sénat. Toutefois, nous profitons de ces demandes — comme celle-ci, qui vient de l'APF — pour discuter de certaines questions liées à cette conférence.

Dans ce cas-ci, nous avons parlé des défis que soulève l'organisation d'un grand événement de ce genre en pleine pandémie mondiale de COVID-19. Certes, la conférence est prévue pour juillet 2022, mais nous n'avons aucune idée précise des conditions possibles à ce moment-là. Nous avons donc discuté de la question et donné des directives concernant la planification de la conférence. En raison des incertitudes entourant la COVID-19, nous leur demandons de songer à revoir la formule et d'envisager la tenue d'un événement entièrement ou partiellement virtuel en cas de restrictions en 2022.

Le Conseil a aussi recommandé que les planificateurs de la conférence veillent à ce que certains éléments, notamment les contrats pour les hôtels, les espaces de conférence, l'audiovisuel, l'interprétation et le transport comportent des clauses d'annulation adéquates en cas de force majeure, clauses qui les aideront à conclure des contrats modifiables au besoin, dans de telles circonstances.

Tous les membres du CIM, sans exception, considèrent qu'il est nécessaire de s'assurer que le Canada continue de participer activement au travail interparlementaire, même en temps de pandémie. Nous avons aussi noté — et je tiens à vous en informer — que nous avons la certitude que l'approche adoptée par l'APF pour ses propositions budgétaires est conforme aux pratiques et aux modalités habituelles du CIM pour les conférences de ce genre.

• (1145)

[Français]

Par conséquent, il a été convenu de soumettre la proposition au Bureau de régie interne ainsi qu'au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

J'invite maintenant mon collègue M. Drouin à prendre la parole.

M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.) : Je vous remercie beaucoup, monsieur Stanton.

Comme M. Stanton l'a mentionné, je suis ici aujourd'hui pour demander officiellement que le Parlement du Canada soit l'hôte de la 48^e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ou APF. Lors de sa réunion du 7 mai dernier, le Comité exécutif de la Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a adopté une motion recommandant au Conseil interparlementaire mixte d'examiner la question. Tel que M. Stanton l'a précisé, lors de sa réunion du 15 juillet dernier, le Conseil interparlementaire mixte a examiné la demande et a recommandé qu'elle soit étudiée par vous, ainsi que par le Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Si le Bureau de régie interne et le comité sénatorial acceptent cette demande, ce sera la troisième fois que la Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie accueillera la session annuelle depuis les 25 dernières années. La Section canadienne a été l'hôte de la session annuelle chaque fois qu'elle a assumé la présidence internationale, généralement selon une rotation de huit ans, et ce sera le cas de juillet 2022 à juillet 2024.

J'aimerais informer les membres du Bureau que ce n'est pas comme si le Canada s'était porté volontaire pour être l'hôte de cette réunion annuelle. Tout simplement, il y a une rotation tous les huit ans, et le Canada doit jouer son rôle au sein de la diplomatie parlementaire.

La session annuelle de l'APF attire entre 350 et 500 délégués chaque année et offre l'occasion au Canada de démontrer qu'il joue un rôle de premier plan au sein de la Francophonie. Sur le plan international, la Section canadienne fait la promotion de notre expertise parlementaire dans toutes les instances de l'APF et elle joue un rôle de meneur. Les parlementaires internationaux ont souvent recours à notre expertise pour mener à terme des projets importants, et ils sollicitent notre contribution à des séminaires, à des débats et à des formations.

De plus, la Section canadienne remplit de nombreux rôles cruciaux au sein de l'APF, soit la présidence de la Commission des affaires parlementaires, ainsi que cinq postes de rapporteurs qui permettent de mettre en valeur les priorités canadiennes en ce qui concerne des sujets importants tels que la cyberviolence envers les femmes et les enfants, la coopération en matière de changement climatique et la participation des jeunes au sein des parlements.

Pour ce qui est du programme, la session annuelle commence toujours un jeudi et se termine à la fin de la journée le mardi suivant. Par conséquent, les dates provisoires proposées sont celles du 7 au 12 juillet 2022. La conférence comportera plusieurs volets, dont la réunion du Bureau, la session de l'APF, qui comprend la réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'APF et celle du Réseau des jeunes parlementaires, les réunions des quatre commissions, la réunion de l'assemblée plénière, le programme pour personnes accompagnantes et la cérémonie de remise des décorations de l'Ordre de la Pléiade.

Le budget estimatif que vous avez sous les yeux a été étudié et approuvé par la Section canadienne de l'APF et par le Conseil interparlementaire mixte. Tous les efforts ont été faits pour réduire les coûts, et tous les moyens seront pris pour protéger le Parlement du Canada contre les risques associés à la tenue d'événements dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Nous proposons que le financement soit réparti conformément à la formule utilisée habituellement pour de telles conférences, soit 70 % des coûts pour la Chambre des communes et 30 % des coûts pour le Sénat, et que la part de la Chambre des communes pour l'exercice financier 2022-2023 s'établisse à 767 905 \$. Si elle est approuvée, cette demande de financement temporaire supplémentaire sera incluse dans le budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2022-2023.

Cette estimation suppose une participation d'environ 450 délégués, et le financement temporaire pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022, qui comprennent des dépenses de 19 564 \$ et 124 671 \$ respectivement, proviendrait des excédents budgétaires que prévoient enregistrer les associations parlementaires.

En terminant, je tiens à vous remercier de l'attention que vous avez accordée à cette demande et pour le temps que vous allez y consacrer. Le Canada a toujours joué un rôle de premier plan sur la scène internationale, et la pandémie de la COVID-19 a servi à nous rappeler que nous vivons dans un monde interconnecté et qu'il est nécessaire d'avoir de bonnes relations avec nos voisins et alliés.

Je suis prêt à répondre à vos questions. Pour ce qui est des détails du budget, je vais vous renvoyer à mon collègue M. Jeremy LeBlanc.

• (1150)

L'hon. Anthony Rota: Selon notre liste, les prochains intervenants sont M. Rodriguez et M. Julian, mais M. Stanton a peut-être quelque chose à ajouter.

Monsieur Stanton, avez-vous quelque chose à ajouter aux propos de M. Drouin, ou est-ce une question?

M. Bruce Stanton: Monsieur le Président, je suis prêt à répondre à vos questions. Cependant, MM. LeBlanc et Drouin pourraient aussi y répondre, en fonction des sujets abordés.

L'hon. Anthony Rota: Parfait, je vous remercie beaucoup.

Nous allons commencer par M. Rodriguez, puis ce sera le tour de M. Julian et de M. Deltell.

Monsieur Rodriguez, vous avez la parole.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président.

Bonjour, monsieur Drouin.

Ma question relève davantage de la curiosité qu'autre chose. Cette fois-ci, ce serait à Montréal, mais, les deux autres fois, cela se passait dans quelle ville?

M. Francis Drouin: Permettez-moi de répondre. En 2013, c'était à Ottawa et avant cela...

M. Jeremy LeBlanc (greffier adjoint et directeur général, Affaires internationales et interparlementaires): C'était également à Ottawa.

L'hon. Pablo Rodriguez: Je vous remercie.

Vous avez mentionné le fait que nous étions en période de pandémie. J'ai cru comprendre que tous les contrats qui seront signés pour cet événement vont contenir une clause de force majeure portant sur notre capacité de les annuler sans trop de pénalité, étant donné les circonstances. Est-ce exact?

M. Francis Drouin: Oui.

L'hon. Pablo Rodriguez: Dans le budget, à la troisième ligne, il est question de logistique, de transport et d'hébergement. Pour la conférence de 2022, la somme de 465 000 \$ est attribuée aux volets transport et hébergement.

Cela signifie-t-il que nous payons les dépenses pour l'ensemble des délégués ou pour les délégués qui viennent de pays moins favorisés? Comment cela fonctionne-t-il, en fait?

M. Jeremy LeBlanc: Nous ne couvrons pas les dépenses liées à la logistique et à l'hébergement pour les délégués d'autres pays. Cette catégorie comprend les frais de déplacement et d'hébergement des membres du personnel qui doivent se rendre à la conférence. Elle comprend également les frais des délégués liés au transport de l'aéroport au Centre des Conférences et aux hôtels, sans compter les frais visant tout l'aspect audiovisuel, les salles et l'équipement nécessaire pour la tenue de la conférence, qui représentent la majeure partie des coûts qui se retrouvent dans la catégorie « logistique ».

L'hon. Pablo Rodriguez: Je vous remercie.

J'ai une dernière question.

Offrons-nous, parfois, un coup de pouce financier à des délégués qui viennent de pays défavorisés, puisqu'il y en a quelques-uns parmi ceux de la Francophonie?

M. Jeremy LeBlanc: Il n'y a pas de frais pour les délégués qui veulent participer à la conférence, mais les coûts de déplacement et d'hébergement sont assumés par les organismes de ces délégués. Je ne sais pas s'il existe des programmes d'aide au Secrétariat international, mais il y a peut-être d'autres fonds. Cela ne fait pas partie de la demande budgétaire que nous vous présentons aujourd'hui.

• (1155)

L'hon. Pablo Rodriguez: Je vous remercie.

L'hon. Anthony Rota: Monsieur Julian, vous avez la parole.

M. Peter Julian: Je vous remercie, monsieur le Président.

Cette présentation est importante. Nous constatons que le nombre de francophones sur le plan mondial monte en flèche. Il est donc extrêmement important d'avoir ces liens avec les pays qui ont en commun l'usage du français. De plus, notre pays est bilingue, comportant une population anglophone. Je sais qu'il y aura une conférence l'année prochaine pour les pays du Commonwealth.

J'ai deux questions. Est-ce que les deux budgets se ressemblent? On parle d'un montant de 1,3 million de dollars pour ces conférences. Dans les deux cas, que se passera-t-il si la COVID-19 continue de faire ses ravages? Si nous devons annuler ces conférences, quelles seraient les conséquences financières dans les deux cas?

M. Jeremy LeBlanc: Permettez-moi de répondre à la première question concernant la Conférence parlementaire du Commonwealth, qui aura lieu à Halifax l'année prochaine. En fait, il s'agit des mêmes exigences budgétaires. Le budget que vous avez approuvé pour cette conférence se chiffrait à 1,3 million de dollars, ce qui ressemble beaucoup à la demande que nous présentons ici.

Comme MM. Drouin et Stanton l'ont mentionné, pour les contrats que nous allons signer avec les fournisseurs, à la fois pour cette conférence-ci et celle de l'Association parlementaire du Commonwealth à Halifax, nous avons travaillé de concert avec le Bureau du légiste et nos spécialistes des contrats à la Chambre pour faire en sorte que le libellé nous permette d'invoquer une clause de force majeure, si la pandémie nous poussait à annuler l'événement, et aussi pour nous protéger sur le plan financier.

M. Peter Julian: Quelles seraient les répercussions financières?

M. Jeremy LeBlanc: Le but est de ne pas avoir l'obligation de payer la location des chambres d'hôtel que nous n'utilisons pas, dans l'éventualité où nous prendrions la décision d'annuler la conférence à l'avance dans un certain délai, soit de 60 jours, de 90 jours ou de 120 jours. Toutefois, nous allons nous aligner sur les secrétariats internationaux pour nous assurer que, si nous devons prendre la décision d'annuler ou de modifier sensiblement la conférence, nous pouvons le faire dans les délais nécessaires sans avoir à assumer des coûts inutilement.

M. Peter Julian: Je vous remercie, mais cela ne répond pas tout à fait à ma question. Supposons que, dans les deux cas, nous soyons obligés d'annuler six mois à l'avance, les conséquences financières seront-elles de l'ordre de 100 000 \$, de 200 000 \$, de 500 000 \$ ou de 1 million de dollars? Avons-nous une idée approximative des coûts engendrés, même si nous annulions six mois à l'avance?

M. Jeremy LeBlanc: Non, mais il y aura certains coûts.

Je pense que la plupart des coûts engendrés ne seraient pas liés à des contrats, mais plutôt aux ressources humaines. Dans le budget demandé, nous avons inclus une demande de personnel qui devra travailler à la planification de la conférence. Ces gens vont accomplir du travail et ils recevront leur salaire. Nous assumerons donc ces coûts.

Toutefois, pour ce qui est des contrats avec les hôtels, les fournisseurs et les compagnies d'autobus, il ne devrait pas y avoir de coûts associés.

Si l'on prend l'exemple de la conférence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ou OSCE, qui devait se tenir cet été à Vancouver et que nous avons dû annuler pour des raisons évidentes, il n'y a pas eu de coûts associés à l'annulation de cette conférence ou il y a eu des coûts très minimes pour le Parlement canadien, de l'ordre de moins de 10 000 \$.

M. Peter Julian: Je vous remercie.

L'hon. Anthony Rota: Monsieur Deltell, vous avez la parole.

M. Gérard Deltell: Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président.

Monsieur Drouin, je suis bien heureux de vous voir. Mes questions s'adresseront à vous. D'abord, je considère que le fait d'avoir choisi Montréal est une très bonne chose. Je vous remercie de cette décision et vous en félicite.

Ma première question concerne le budget. Vous mentionnez que, les deux premières années, le budget va provenir des surplus budgétaires anticipés par les associations.

Comment pouvez-vous vous en assurer? On ne parle évidemment pas de 3 millions de dollars, mais comment pouvez-vous vous assurer que les associations ne vont pas dépenser l'argent prévu pour elles?

M. Francis Drouin: Je vais ajouter un commentaire et M. LeBlanc pourra me corriger.

Normalement, dans nos associations, nous prévoyons toujours des frais de déplacement associés à la participation des parlementaires canadiens.

Monsieur Deltell, vous pouvez vous imaginer que, cette année, ces frais ne seront pas engagés pour des raisons évidentes.

Monsieur LeBlanc, si je me trompe, corrigez-moi, mais la plupart des associations vont probablement avoir des surplus budgétaires, si l'on fait référence à ces coûts.

• (1200)

M. Jeremy LeBlanc: Oui, tout à fait. Cette année, le surplus sera nécessairement assez important.

Si l'on regarde l'historique des dépenses des associations, bien que les demandes dépassent souvent le total de l'enveloppe budgétaire, il reste normalement des surplus pour toutes sortes de raisons lorsque nous examinons les dépenses réelles d'une année à l'autre. Par exemple, nous prévoyons la participation de dix parlementaires à une activité et, finalement, à cause d'activités tenues sur la Colline, seulement six parlementaires peuvent y participer. Cela se traduit donc par des économies.

Nous avons regardé l'historique des dépenses relativement à l'enveloppe budgétaire du Conseil interparlementaire mixte, ou CIM, et nous sommes très à l'aise d'avancer qu'il y aura un surplus. Par le

passé, il y a en moyenne un surplus. Au cours des trois dernières années, par exemple, il se chiffrait à 300 000 \$. C'est bien à l'intérieur de balises que nous présentons dans les demandes budgétaires de cette année.

M. Gérard Deltell: Voici maintenant une question davantage de fond.

La rencontre a lieu dans 20 mois. Nous souhaitons tous que, dans 20 mois, la vie ait repris son cours normal. Le moins que l'on puisse dire, c'est que personne ne peut en être sûr.

Pourquoi ne pas travailler immédiatement à préparer une assemblée hybride?

M. Francis Drouin: Je peux ajouter quelques mots à ce sujet.

Nous allons peut-être vivre cette première expérience à la session annuelle du mois de janvier, qui aura lieu au Maroc. Je ne peux pas parler pour les autres associations, parce que je ne suis pas au courant.

Toutefois, je sais que, à l'APF, par exemple, les organisateurs ont encore des décisions à prendre concernant la tenue en présentiel de la réunion au Maroc. Évidemment, il est fort probable que cela sera une séance hybride ou même virtuelle. Cela sera un peu notre projet pilote avec l'APF. Même en prévision de juillet 2021, aucune décision n'a encore été prise concernant l'endroit où la session plénière aura lieu. Il reste à savoir comment cela va se dérouler, mais nous travaillons là-dessus en étroite collaboration avec le Bureau et le secrétaire général parlementaire de l'APF.

Toutefois, monsieur Deltell, la décision n'est pas encore prise. C'est un peu éloigné dans le temps pour que nous puissions le déterminer maintenant. Je pense que, si nous ne pouvons pas tenir la réunion en présentiel, nous forcerons le recours à un modèle hybride ou même virtuel, s'il le faut.

M. Gérard Deltell: Je suis content de voir que cela est dans les cartons, mais je me demande si l'on ne pourrait pas immédiatement établir un plan B et l'évaluer pour savoir où on s'en va. Je pense qu'on pourrait réaliser des économies majeures, et ce, pour tous les participants. Comme M. Rodriguez en faisait état plus tôt, certains pays ne sont pas aussi privilégiés que le nôtre. On pourrait travailler là-dessus immédiatement.

M. Jeremy LeBlanc: Permettez-moi de vous rassurer. Dans le cadre de notre planification, nous explorons ces options avec les fournisseurs afin de déterminer si nous devons avoir un modèle hybride ou complètement virtuel. Cela fait partie des discussions que nous avons avec eux. Nous faisons la demande pour une rencontre en personne parce que c'est celle qui sera probablement la plus coûteuse. Ainsi, si elle a lieu et qu'elle coûte le montant prévu dans le budget, nous aurons les fonds approuvés nécessaires. Effectivement, si la rencontre a lieu de façon virtuelle, il est possible de réaliser des économies.

L'hon. Anthony Rota: Y a-t-il d'autres questions?

Nous allons maintenant considérer la demande visant à ce que nous acceptions la recommandation du Conseil interparlementaire mixte. Est-ce que tout le monde est d'accord?

Des voix: D'accord.

L'hon. Anthony Rota: Nous allons maintenant aborder l'ordre du jour n° 6, soit le rapport financier trimestriel pour le premier trimestre de 2020-2021 et le Budget supplémentaire des dépenses (B) révisé pour 2020-2021.

Monsieur Paquette, vous avez la parole.

• (1205)

M. Daniel Paquette (dirigeant principal des finances, Chambre des communes): Je vous remercie, monsieur le Président.

Les deux prochains points, pas seulement le rapport trimestriel, portent sur de l'information financière, et puisque la pandémie influe sur la majorité de nos tendances financières, je vais les présenter ensemble. Cela va nous permettre de mieux nous organiser pour les questions.

Pour commencer, je vais vous présenter le rapport financier trimestriel et vous informer de la baisse que nous avons proposée pour le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour cet exercice financier. Il est à noter qu'un rapport trimestriel donne généralement une bonne idée des tendances de dépenses d'une année à l'autre. Toutefois, dans ce cas-ci, on compare une année électorale avec une année qui s'inscrit dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Dans les deux cas, ce ne sont pas des années typiques, les tendances ne peuvent donc pas nécessairement permettre de faciliter la compréhension comme c'est le cas habituellement.

Dans le rapport daté du 30 juin, les autorisations approuvées pour 2020-2021, au montant de 516,4 millions de dollars, semblent indiquer une diminution de 4,4 millions de dollars par rapport aux autorisations de 2019-2020. C'est parce que le Bureau de régie interne a approuvé le montant du report financier de 17,4 millions de dollars en juillet dernier, qui n'a pas pu être reflété dans notre rapport en date du 30 juin.

Si l'on regarde les tendances dans leur ensemble, on peut constater qu'il y a eu une augmentation de 4,4 millions de dollars pour différents investissements importants, une augmentation de 3,1 millions de dollars pour les dépenses liées au coût de la vie et une augmentation de 1,7 million de dollars pour le rajustement des budgets à la suite d'une élection générale.

En date du 30 juin, les dépenses totalisaient 114,3 millions de dollars, comparativement aux dépenses totalisant 121 millions de dollars de l'année précédente. Cela représente une réduction de 7,4 millions de dollars.

[Traduction]

Les dépenses sont aussi présentées par type de dépense. La plus importante baisse des dépenses est une réduction de 6 millions de dollars dans les transports et les télécommunications. Cela résulte de la diminution importante des voyages en raison de la pandémie. Les dépenses pour les services professionnels et spéciaux ont également diminué de 2 millions de dollars, ce qui est aussi dû à la réduction des contrats de service, de la formation et des activités d'accueil, toujours en raison de la COVID. À cela s'ajoutent, pendant cette période, des différences quant au calendrier de certains paiements à nos partenaires externes. Cette baisse a été en partie atténuée par les coûts associés à la tenue de séances virtuelles de la Chambre. En outre, les dépenses pour le matériel et les fournitures ont aussi diminué de 2 millions de dollars, en raison de la fermeture temporaire des services de restauration et des services d'impression à cause de la pandémie.

D'autre part, les dépenses pour les ordinateurs et le matériel de bureau ont augmenté d'un peu plus d'un million de dollars. Il s'agit principalement d'achats d'équipement pour la tenue de séances virtuelles des comités et de la Chambre virtuelle et pour favoriser le

télétravail de certains employés pendant la pandémie de COVID-19.

Enfin, le rapport fournit une comparaison de l'utilisation des autorisations d'une année à l'autre, et nous constatons une légère diminution de 1,3 %, ce qui n'est pas inhabituel, compte tenu de la situation actuelle.

Il importe aussi de mentionner que l'administration encourage l'utilisation efficace des ressources; nous cherchons toujours à minimiser autant que possible les demandes de financement supplémentaire. Dans le contexte actuel de la pandémie, nous exerçons une surveillance étroite et nous prenons en compte l'incidence financière dans toutes les décisions de financement prises au cours de l'année.

En outre, compte tenu de ce qui s'est passé, nous avons revu notre demande pour le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2020-2021. Comme vous le savez, la pandémie de COVID a entraîné le report de la 65^e Conférence parlementaire du Commonwealth à 2021, ainsi que l'annulation de la 29^e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. Le financement de ces conférences était inclus dans notre Budget principal des dépenses pour l'exercice en cours, et il ne sera plus requis cette année, puisque les plans ont changé. Nous avons donc réduit notre demande par l'intermédiaire du montant de report demandé pour 2021 dans le Budget supplémentaire des dépenses (B), et notre demande de report a été révisée à la baisse pour s'établir à 6,3 millions de dollars au lieu de 17,4 millions.

[Français]

Pour ce qui est du prochain point, compte tenu de toutes ces tendances financières qui ont été grandement affectées par la pandémie, nous vous avons préparé un petit résumé des débours importants liés aux décisions prises dans le contexte actuel.

Pour plus de pertinence, nous avons préparé le résumé des dépenses en couvrant la période s'échelonnant jusqu'à la mi-septembre, ce qui est un peu plus utile pour vous. Contrairement au rapport que je viens de vous présenter, celui-ci ne concerne pas seulement le premier trimestre. Ce rapport inclut les débours suivants: des investissements de 1,4 million de dollars pour le fonctionnement de la Chambre virtuelle; un montant de 1,1 million de dollars payé pour les impressions externes; les achats d'équipement et de fournitures pour les bureaux des députés, qui totalisent 287 000 \$; et, pour l'Administration, des achats d'équipement informatique et de fournitures qui totalisent 396 000 \$.

Il faut aussi noter qu'un important réalignement de nos effectifs a été nécessaire pour soutenir les nouvelles façons de faire et que cela n'a pas eu d'effet direct sur nos débours. Nous continuons de surveiller ces changements. Nous soumettrons un rapport au Bureau de régie interne avec nos futurs rapports trimestriels.

Cela conclut ma présentation. Je suis prêt à répondre à vos questions.

• (1210)

L'hon. Anthony Rota: Avez-vous fini votre présentation, monsieur Paquette?

M. Daniel Paquette: Oui.

L'hon. Anthony Rota: Est-ce qu'il y a des questions?

M. Julian, M. Richards et Mme DeBellefeuille veulent poser des questions.

Monsieur Julian, vous avez la parole.

M. Peter Julian: Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président.

Je vous remercie, monsieur Paquette. Je voudrais simplement comparer des pommes avec des pommes.

Il y a des dépenses additionnelles de 3,1 millions de dollars en date du 17 septembre, mais on voit que certaines dépenses ont diminué à cause de la COVID-19. Or, cela continue dans les états financiers du 30 juin. Si l'on compare l'argent épargné jusqu'au 17 septembre avec les coûts additionnels, quel est l'effet de la COVID-19 sur les fonctions du Parlement?

M. Daniel Paquette: Pour ce qui est de la mise à jour de nos dépenses, la période où nous faisons les analyses vient juste de finir, en l'occurrence la semaine dernière. Nous vous fournirons dans quelques semaines une analyse plus complète. Il reste qu'à ce jour, toutes les tendances indiquent que les économies réalisées sont plus élevées que les débours supplémentaires.

Il faut également noter que plusieurs économies réalisées sont liées aux déplacements et aux voyages. Or, comme les déplacements des députés sont prévus dans le Règlement administratif relatif aux députés, ces fonds ne pourront pas nécessairement être réalignés de façon automatique. En ce qui concerne les autres frais professionnels, les autres déplacements liés aux crédits votés, on note que les économies réalisées sont supérieures aux dépenses. On utilise réellement les ressources existantes pour réaligner et soutenir la nouvelle façon de faire.

M. Peter Julian: J'aimerais savoir combien d'employés, sur la Colline du Parlement, ont été congédiés, ou mis à pied, depuis le début de la pandémie.

Combien avons-nous perdu d'employés parmi celles et ceux qui travaillent normalement à temps plein? Combien d'entre eux ne travaillent pas en raison de la COVID-19?

M. Daniel Paquette: Je n'ai pas sous la main d'analyse exacte concernant les ressources humaines. Je sais que, à ce jour, il n'y a pas eu de mises à pied en raison de la COVID-19, mais M. Parent pourrait peut-être fournir de l'information à ce sujet.

M. Pierre Parent (dirigeant principal des ressources humaines, Chambre des communes): Bonjour, monsieur Julian.

Nous n'avons pas fait de mises à pied parmi le personnel à temps plein. Nous n'avons simplement pas rappelé les personnes qui étaient sur appel. Dans ces conditions, personne parmi les employés à temps plein n'a perdu son emploi. Je n'ai pas de chiffres exacts à vous fournir pour le moment.

M. Peter Julian: Serait-il possible de nous les fournir à la prochaine réunion?

M. Pierre Parent: Nous devrions certainement être en mesure de trouver ces chiffres.

L'hon. Anthony Rota: C'est tout, monsieur Julian?

[Traduction]

Très bien.

Nous passons maintenant à M. Richards.

M. Blake Richards: Merci.

En ce qui concerne les 3,19 millions de dollars liés à la COVID, s'agit-il uniquement de nouvelles dépenses, ou ce montant com-

prend-il la valeur des ressources existantes qui auraient été déployées pour des postes liés à la pandémie?

M. Daniel Paquette: Ce sont seulement des débours supplémentaires. Il ne s'agit pas de rajustements, à ce moment-ci. Nous n'avons pas examiné les tâches des gens de façon détaillée, comme l'affectation à des tâches différentes, ou une contribution différente de ce qu'on voit ici. Essentiellement, nous vous avons seulement présenté les débours supplémentaires aujourd'hui.

M. Blake Richards: Vous n'avez donc pas été en mesure d'obtenir une sorte d'estimation de la valeur des ressources existantes.

Je sais, pour avoir siégé au PROC durant l'été, que certains des travaux liés aux séances virtuelles et sur une application de vote n'avaient pas entraîné de nouveaux coûts, selon ce qu'on nous a dit, mais qu'il y a eu une réaffectation importante des ressources existantes et des heures de travail des employés.

Avez-vous des indications — même initiales — sur le type de dépenses ou de ressources existantes qui ont été consacrées aux séances virtuelles ou au développement de l'application de vote? Je ne sais pas si ce bureau a réellement autorisé ces choses. Je ne sais pas qui les a autorisées. Peut-être pourriez-vous nous le dire aussi. J'aimerais simplement savoir s'il y a eu une évaluation initiale de la valeur des heures des employés et des ressources existantes qui ont été réaffectées.

M. Daniel Paquette: Il s'agit de l'analyse à laquelle nous travaillons actuellement pour le moment, étant donné que nous faisons des évaluations et des examens détaillés périodiquement, en somme, par trimestre. Au printemps, nous avons été très réactifs pour bon nombre des aspects que vous avez mentionnés, et avons fait le nécessaire pour que tout soit fonctionnel. Ces projets spéciaux ont pris un véritable essor durant l'été, et nous avons déployé les ressources et les capacités nécessaires pour les appuyer. Nous pourrions vous présenter ce genre d'analyse et vous donner des précisions à ce sujet lorsque nous reviendrons présenter notre rapport du deuxième trimestre.

• (1215)

M. Blake Richards: D'accord. Vous pourrez donc nous apporter cela. Je pourrais me tromper, car je suis un nouveau membre du Bureau, mais je ne pense pas qu'il aurait autorisé ce genre de choses. L'autorisation aurait été donnée au sein même de l'Administration. Je n'en suis pas sûr. Pouvez-vous me le dire? Évidemment, cela indiquerait qu'il serait d'autant plus important d'obtenir des renseignements que nous pourrions examiner.

M. Daniel Paquette: Ce rapport comprend de nombreux postes concernant les fournitures et même l'infrastructure des bureaux des députés, allant même jusqu'aux services d'impression externes, et qui ont été proposés et approuvés par le Bureau.

M. Blake Richards: Très bien.

M. Daniel Paquette: En ce qui concerne les autres activités qui ont été confiées directement aux techniciens afin d'assurer le bon fonctionnement de la Chambre, Stéphan ou M. Patrice pourraient vouloir ajouter quelque chose sur l'origine de cette demande.

M. Blake Richards: Sans doute, mais en fin de compte, vous avez indiqué que vous aborderez la question lors d'une prochaine réunion du Bureau afin de donner une idée du montant que représente la réaffectation des ressources.

M. Daniel Paquette: Oui, nous examinerons cela pour déterminer ce que nous pouvons vous fournir, et le degré de détail possible.

M. Blake Richards: Merci.

L'hon. Anthony Rota: M. Patrice a quelque chose à ajouter. Je lui cède la parole.

M. Michel Patrice (sous-greffier, Administration, Chambre des communes): Nous entrerons dans les détails plus tard, mais à titre informatif, les séances virtuelles de la Chambre et des comités découlent d'une décision de la Chambre. Donc oui, l'Administration a engagé des dépenses à cet égard.

Concernant les dépenses qui figurent dans le rapport que vous avez pour les dépenses en date du 17 septembre, il inclut les dépenses en heures supplémentaires pour les ressources qui ont dû être déployées pour appuyer les comités virtuels ou hybrides et la Chambre. Nous vous donnerons plus de renseignements à ce sujet.

M. Blake Richards: Parfait, merci. Je vous en suis reconnaissant.

[Français]

L'hon. Anthony Rota: Nous allons maintenant continuer avec Mme DeBellefeuille.

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole.

Mme Claude DeBellefeuille (whip du Bloc Québécois) : Je vous remercie, monsieur le Président.

Je voudrais d'abord féliciter et remercier les interprètes d'aujourd'hui pour la qualité de leur travail et leur grande compétence. Nous entendons beaucoup d'interprètes, mais je peux dire qu'aujourd'hui, je sens que nous avons une équipe d'étoiles. Ils font leur travail quasiment à la vitesse de la lumière. Je les en remercie beaucoup.

Monsieur Paquette, je vous remercie pour la qualité et la rigueur de votre présentation. Je suis une bonne étudiante et je fais mes lectures. Dans ma préparation, je pose des questions. Aujourd'hui, je veux vous féliciter pour la grande transparence dont vous faites preuve, et surtout parce que vous rendez claires des choses qui sont parfois complexes. Je vous en remercie beaucoup.

Mes questions porteront surtout sur la suite des choses. D'ici cette fin de semaine, le Québec tout entier risque de passer en zone rouge, probablement pour plusieurs semaines, voire quelques mois. Je pense à toutes les décisions qu'on a prises concernant certaines dépenses qui n'étaient pas nécessairement habituelles. Je pense notamment au matériel de désinfection, à l'aménagement des bureaux, à la prolongation de la permission de faire de la publicité au-delà du pourcentage permis par le Règlement et à toutes les modifications qu'on a faites en cours de route pour autoriser les députés ou leurs bureaux à engager des dépenses liées à certains postes budgétaires.

Envisagez-vous, lors de la prochaine rencontre du Bureau, de nous présenter une prolongation de certaines mesures ou d'autres mesures qui pourraient aider les députés à mieux affronter leur travail?

Je suis assez soucieuse, car ce ne sont pas tous les employés de nos bureaux de circonscription qui ont le mobilier, les chaises ergonomiques et les autres outils de travail nécessaires pour travailler dans le respect des normes de santé et de sécurité. À ce jour, par exemple, les services des finances refusent toujours l'achat d'une chaise pour l'un de nos employés qui doit l'utiliser à domicile, puisque c'est normalement la propriété de la Chambre des communes. En tant qu'employeurs, nous recommandons à l'ensemble de nos employés de travailler de la maison, alors je me pose des ques-

tions sur notre limite. Comment pouvons-nous mieux les encadrer et les soutenir du point de vue de la santé et de la sécurité?

Par ailleurs, comme vous vous en souvenez, on avait augmenté le budget consacré à l'accès Internet, parce que, dans certaines régions rurales, le télétravail entraîne des frais exponentiels à cet égard. On avait permis aux députés de réclamer un remboursement de ces frais, prélevé à même leur budget principal.

Si la situation se poursuit pendant les six prochains mois, cela ne pourrait-il pas avoir une incidence majeure sur le budget de certains députés?

Certains députés ne seraient-ils pas défavorisés par le fait qu'ils doivent déboursier plus d'argent pour l'accès Internet qu'un député qui vit dans un milieu urbain, par exemple, où cette dépense supplémentaire n'est pas imputée à son budget de député?

À la prochaine rencontre du Bureau, ou lors des réunions subséquentes, va-t-on se pencher sur ce qu'on compte faire pour aider les députés à exercer leurs fonctions dans leur circonscription en respectant les règles sanitaires et les directives de leur gouvernement? Dans notre cas, il s'agit du gouvernement québécois.

• (1220)

M. Daniel Paquette: Je vous remercie d'exprimer votre reconnaissance. Je vais transmettre ces remerciements à mon équipe, qui me permet d'être préparé pour répondre à vos questions, comme vous le voyez, et de vous fournir ces informations.

Pour ce qui est des diverses permissions déjà accordées par le Bureau de régie interne, nous faisons en effet un suivi. Dans le contexte du deuxième trimestre, nous pourrions déterminer quelles sont les utilisations et si des permissions supplémentaires ou des ajustements sont nécessaires.

Nous avons aussi fait une évaluation préliminaire concernant l'équilibre entre ce qui était payé à partir des fonds centraux de l'organisation et ce qui était payé à même le budget des députés. Au début de ce travail, nous avons estimé que les économies réalisées étaient suffisantes pour couvrir les frais supplémentaires. Cela dit, il faut continuer à faire le suivi et prendre en compte la réalité de chacun des députés. Je suis d'accord avec vous pour dire que la réalité des députés varie selon la région où se situe leur bureau de circonscription. Quoi qu'il en soit, nous pouvons faire ce suivi.

En ce qui a trait aux outils de travail, au mobilier et aux autres articles dont les employés pourraient avoir besoin pour travailler à partir de la maison, si le Bureau de régie interne nous demande de le faire, nous pouvons évaluer les demandes et même établir une comparaison avec ce que font d'autres organisations pour soutenir leurs employés qui font du télétravail. Nous pourrions fournir cette analyse à une réunion future et proposer certaines options afin de progresser.

Certaines dépenses ont en effet été refusées parce que l'on se fiait aux politiques existantes. Nous savons par contre que notre réalité est différente. Si le Bureau de régie interne en fait la demande, nous pourrions faire l'analyse et revenir avec des suggestions.

Mme Claude DeBellefeuille: Si mes collègues ne s'y opposent pas, nous pourrions demander une analyse, mais pas dans l'immédiat, vu que c'est une analyse exhaustive. Par contre, le Bureau de régie interne pourrait nous fournir une vue d'ensemble.

Je crois que la plupart des permissions arrivent à échéance le 31 mars 2021. On pourrait donc, avant Noël, nous présenter une vue d'ensemble.

L'hon. Anthony Rota: Est-ce acceptable?

Oui? D'accord. Je vous remercie.

Je cède maintenant la parole à M. Rodriguez.

L'hon. Pablo Rodriguez: Ce que j'avais à dire correspond exactement à ce qu'a exprimé Mme DeBellefeuille, qui a soulevé des points extrêmement importants.

Je veux simplement m'assurer que cette analyse précisera toutes les modifications ou adaptations qui seront permises dans le contexte de la COVID-19, et jusqu'à quelle date, ainsi que le type d'autorisations supplémentaires que nous devons obtenir du Bureau de régie interne pour continuer à fonctionner aussi longtemps que durera cette pandémie.

• (1225)

L'hon. Anthony Rota: Nous pouvons nous attendre à recevoir un rapport à la prochaine réunion ou à la suivante.

Est-ce acceptable, monsieur Paquette?

M. Daniel Paquette: Oui. Nous allons rassembler l'information nécessaire.

L'hon. Anthony Rota: Y a-t-il d'autres questions?

Non? D'accord.

Nous notons donc que les dépenses globales ont diminué dans plusieurs secteurs, particulièrement celui des déplacements des députés et de leur personnel ainsi que ceux des employés de l'Administration de la Chambre.

Nous allons faire une pause de trois minutes et poursuivre ensuite la réunion à huis clos. Nous passerons alors au point 8.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>